



PROJET FNAREN 2009/2010

La rééducation, définie dans la circulaire 2009-088 du 17 juillet 2009, s'inscrit dans le service public et laïque de l'Éducation Nationale de la République Française signataire de la Convention internationale des droits de l'enfant. Les rééducateurs sont des fonctionnaires d'Etat. Leur mission « s'exerce dans le cadre du référentiel de compétences (annexe n°1 de la circulaire 2004-026 du 10 février 2004) caractéristiques d'un enseignant spécialisé du premier degré ».

La FNAREN continue à promouvoir la conception d'une école maternelle et élémentaire qui accueille toutes les différences : une école de la pensée, de l'échange et de l'entraide, une école ouverte sur le monde qui propose de multiples parcours. Elle réaffirme le droit pour chaque enfant à bénéficier, sur le territoire de la République, d'une aide spécialisée prenant en compte les difficultés ordinaires qu'il peut rencontrer dans ses apprentissages.

La rééducation propose une approche globale, relationnelle et psycho-affective des difficultés scolaires où la singularité de chaque enfant est reconnue et respectée. Cette aide spécialisée, essentielle dans l'école, contribue à mobiliser les processus de pensée nécessaires à l'investissement scolaire et aux apprentissages.

La rééducation se préoccupe des rythmes de l'enfant ; elle s'appuie sur un cadre prévenant et sécurisant ainsi que sur un projet d'aide. En modalité individuelle ou groupale, elle nécessite un temps et un lieu spécifiques, un travail en partenariat avec les référents familiaux et les enseignants.

La prévention, autre mission du rééducateur, est mise en place dès l'école maternelle. Elle consiste en un ensemble d'actions qui permet d'éviter l'apparition d'une difficulté ou son installation.

Le rééducateur s'attache à restaurer chez l'élève qui rencontre des difficultés, le désir et le plaisir d'apprendre. En accueillant la souffrance de cet enfant, il l'aide à établir des liens entre son monde personnel et les codes culturels que requiert l'école. Cette aide est proposée à l'enfant et à sa famille.

Le rééducateur s'inscrit au sein d'une équipe pluridisciplinaire dans le dispositif des RASED¹ situé dans l'école, des CAMSP², des CMPP³ ou des CAPP⁴. Ces dispositifs garantissent une approche et une analyse plurielles, indispensables de la difficulté scolaire.

Les suppressions massives de postes RASED en 2009 aggravent une situation déjà dégradée :

- Territoires dépourvus d'aides spécialisées
- Saupoudrage et dispersion des aides
- Enseignants spécialisés nommés sur des classes ordinaires
- Equipes pluridisciplinaires incomplètes
- Diminution drastique des départs en formation
- Fermeture de centres de formation
- Mises en place de formations non différenciées
- Formation continue pauvre ou inexistante dans certains départements

La FNAREN, nourrie de la réflexion des adhérents des AREN, s'engage à défendre ce qui compte plutôt que ce qui se compte. Elle poursuit activement son travail de recherche, de formation, d'innovation et d'information afin de promouvoir et garantir l'aide rééducative.

La vie fédérative de la FNAREN s'appuie sur des moyens :

Le congrès national

Point fort de nos actions de recherche, de formation et de communication, il accueille les rééducateurs mais aussi d'autres professionnels.

En 2010, le XXV^{ème} congrès « L'aide rééducative à l'école : Création et Symbolisation, des clés pour apprendre », organisé par le groupement AREN- Est, se déroulera à Metz du 2 au 5 juin.

Pour 2011, le XXVI^{ème} congrès est en préparation en Bretagne.

Ces congrès s'inscrivent résolument dans une dynamique de recherche et d'évolution de la pratique rééducative.

¹ Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.

² Centre d'Actions Médico-Sociale Précoce.

³ Centre Médico Psycho Pédagogique.

⁴ Centre d'Adaptation Psycho Pédagogique.

Les publications

Notre revue nationale trimestrielle « *envie d'école* », reflet de la fédération, est un outil de travail et de synthèse permettant d'enrichir les échanges entre tous les partenaires du système éducatif.

L'ERRE est la revue de recherche et de théorisation des pratiques rééducatives. Le prochain numéro sur l'analyse des pratiques sortira fin 2009.

Le numéro spécial « Actes du XXIV^{ème} congrès, Saint Etienne 2009 » paraîtra en juin 2010.

Le site de la FNAREN www.fnaren.asso.fr, vecteur essentiel de communication et de promotion, met à disposition de nombreux outils et référents théoriques. Il sera réorganisé cette année.

Le Comité Scientifique

Depuis 1999, il est composé de personnalités sensibles à la nécessité d'une aide humaniste qui prenne en compte l'enfant dans sa globalité de sujet en devenir.

Universitaires, chercheurs, psychanalystes, philosophes, médecins, sociologues, psychologues, professionnels de l'enfance, de la justice et de l'éducation, ils contribuent par leur diversité à la réflexion théorique de la FNAREN. Ce comité est sollicité régulièrement pour étayer la FNAREN dans ses actions de soutien et de promotion de l'aide rééducative.

« Le forum », temps de débat entre les adhérents et les membres de ce comité se tient durant le congrès. La FNAREN propose de lui accorder une place plus conséquente, dès le congrès de Metz.

Le manifeste, élaboré par le comité scientifique en Octobre 2008, demeure un outil de communication majeur pour la défense des aides spécialisées.

La vie fédérative de la FNAREN s'articule autour du travail de son conseil d'administration et de ses commissions, dont émanent des orientations d'actions :

- La FNAREN organise un travail d'analyse et de mise en perspective des textes officiels récents ou à paraître pour définir et argumenter le cadre de la pratique des rééducateurs.
- En lien avec ses adhérents et à partir de sa connaissance du terrain, la FNAREN s'attachera, aux côtés de ses partenaires, à défendre la place indispensable de l'école maternelle dans la construction des compétences scolaires.
- Dans le cadre de son partenariat avec les formateurs, la FNAREN soutient l'approche clinique nécessaire à la pratique rééducative : elle œuvrera pour que la part professionnalisante spécifique de l'option G soit suffisante et effective dans la formation spécialisée, aujourd'hui assurée par les universités. Elle s'associera à toute démarche visant à obtenir la réouverture des centres de formation, en favorisant notamment les départs en stage. Elle sera vigilante face aux risques induits par la mastérisation.
- La FNAREN reconnue organisme de formation pour la troisième année consécutive participe ainsi activement à la formation continue des rééducateurs.
- Aux côtés de ses partenaires professionnels, associatifs et syndicaux, la FNAREN initie et propose les actions nécessaires pour obtenir les conditions indispensables au fonctionnement des équipes des RASED. Elle s'associe à toute démarche allant dans ce sens. Ainsi dans la continuité des actions engagées, la FNAREN poursuivra ses interventions auprès du ministère de l'Education nationale, des parents d'élèves, de la presse et des associations partageant son éthique.
- La FNAREN s'est associée à une recherche avec l'université Paris Descartes. Cette recherche poursuit trois objectifs : la pose d'un diagnostic différentiel (aide personnalisée/aides spécialisées), l'évaluation de l'aide rééducative et l'évolution des pratiques. La FNAREN s'engage à communiquer les résultats de cette recherche.
- Dans la perspective de renforcer la promotion de l'aide rééducative à l'école, la FNAREN participe aux colloques et conférences organisés par ses partenaires.

Dans la perspective du 20^{ème} anniversaire des Droits de l'enfant le 20 novembre 2009, la FNAREN se positionne contre tout traitement automatique et simpliste des difficultés inhérentes aux apprentissages. Elle réaffirme le droit à l'éducation pour chaque enfant sur tout le territoire national, et par conséquent son droit à bénéficier d'une aide spécialisée diversifiée (pédagogique, psychologique et/ou rééducative) donc propre à s'attaquer aux origines plurielles de la difficulté scolaire dès que le besoin s'en fait sentir.

Bureau National du 12 septembre 2009

Approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration de la FNAREN à Paris, le 2 octobre 2009